

Communiqué de presse de la CTP du 23 septembre 2022

Aménagements de l'infrastructure ferroviaire: les cantons demandent une mise en œuvre sans lacune des mesures décidées par le Parlement

Lors de son assemblée annuelle, qui s'est tenue le 23 septembre 2022, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des transports publics (CTP) a défini sa position relative au Rapport «Etat d'avancement des programmes d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire» et à la «Perspective RAIL 2050». Les cantons soutiennent les mesures proposées par le Conseil fédéral. Ils sont toutefois préoccupés par les retards de plusieurs années concernant d'importants grands projets et l'impact négatif de l'abandon par les CFF des véhicules à compensation de roulis (Wako). La CTP attend de la part du Conseil fédéral qu'il assure la mise en œuvre complète et rapide des objectifs en matière d'offres fixés sur la base des étapes d'aménagement à ce jour – le cas échéant par la prise de mesures d'infrastructure supplémentaires.

Rapport «Etat d'avancement des programmes d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire»

Il faut s'attendre à des retards de trois à cinq ans pour la mise en œuvre de l'étape d'aménagement 2035. Outre les retards pris dans différents projets-clés d'aménagement, les CFF ont formulé des réserves sur la base des planifications d'horaires en cours, selon lesquelles les hypothèses de planification pour le projet d'offre 2035 ne permettent pas d'établir un horaire stable. Des questions se posent par ailleurs dans le domaine de l'utilisation du matériel roulant avec des répercussions importantes sur le projet d'offre 2035 – notamment l'abandon de la technologie de compensation de roulis (Wako) annoncé récemment par les CFF. Dans ce contexte le Conseil fédéral propose de ne pas planifier une étape d'aménagement complète en 2026 et de la remplacer par une révision et un développement du projet d'offre 2035 existant. Le Message pour la prochaine étape d'aménagement complète est prévu ensuite pour 2030. Les cantons soutiennent ce mode de procéder. Ils sont toutefois préoccupés par les retards de plusieurs années concernant d'importants grands projets et l'impact négatif de l'abandon par les CFF des véhicules à compensation de roulis (Wako). Ces évolutions regrettables remettent en question l'ensemble de la structure horaire des étapes d'aménagement décidées par le Parlement (ZEB, EA 2025 et 2035) – sur l'axe Est-Ouest notamment. Les cantons attendent de la part du Conseil fédéral qu'il assure la mise en œuvre rapide et complète des objectifs en matière d'offres fixés sur la base des étapes d'aménagement à ce jour – le cas échéant avec des mesures d'infrastructure supplémentaires. Les travaux de planification et les études de projets nécessaires à cet effet doivent être entrepris rapidement, afin de pouvoir intégrer les projets correspondants et leurs coûts dans le Message 2026. Il convient d'informer d'ores et déjà le Parlement, avec le Message 2023, qu'il faut s'attendre à des mesures supplémentaires et à des besoins financiers accrus pour l'étape d'aménagement 2026. Les cantons se félicitent de l'augmentation prévue pour les crédits d'engagement 2025 et 2035. Ces fonds supplémentaires sont une condition préalable à la réalisation d'adaptations importantes de grands projets

Perspective RAIL 2050

La CTP partage la vision et les objectifs de la Perspective RAIL 2050. Le focus mis sur le transfert de la route au rail revêt une importance toute particulière en relation avec les objectifs climatiques. Toutefois les cantons sont d'avis que la contribution du rail peut être supérieure à ce que prévoit la Perspective RAIL 2050. Les objectifs de répartition modale prévus par la Confédération pour le rail d'ici à 2050 ne sont pas assez ambitieux. Cette orientation stratégique devrait par ailleurs inclure également l'aménagement des capacités en cas de surcharge. Sinon il y aurait à nouveau un transfert inverse vers la route. En outre la Perspective RAIL 2050 ne s'étend pas suffisamment sur les potentiels que recèle le transport ferroviaire transfrontalier de voyageurs. Des liaisons ferroviaires internationales attrayantes représentent une alternative importante au trafic aérien et des systèmes de RER transfrontaliers peuvent contribuer de manière significative à renforcer le transfert de la route au rail.

Vous trouverez la prise de position complète de la CTP sur notre site Internet [Webseite](#).

Ré-élection de Laurent Favre comme président de la CTP

Le conseiller d'Etat neuchâtelois Laurent Favre a été ré-élu comme président pour deux années supplémentaires lors de l'assemblée générale de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des transports publics (CTP) le 23 septembre à Pontresina.

Noria Gorrite, conseillère d'Etat du canton de Vaud, d'ores et déjà membre du comité, a été confirmée dans sa fonction.

Renseignements:

- Le conseiller d'Etat Laurent Favre, président de la CTP, 032 889 67 00
- Mirjam Bütler, secrétaire générale de la CTP, 031 320 16 91